## COMMUNIQUE DU COLLECTIF DES INFIRMIERS ANESTHESISTES

Suite aux propos mensongers et à cette propagande de désinformation de madame Bachelot-Narquin sur Europe 1 (interview du 19 mai à 7h40 par le journaliste Marc-Olivier Fogiel) visant à stigmatiser une profession qui n'a manifestement aucune raison de se mobiliser, le collectif des infirmiers anesthésistes tient à rétablir la vérité en reprenant précisément le discours de la ministre.

- « Je reçois les infirmiers anesthésistes. J'avais l'intention de les recevoir. »
- « Nous les avons reçus le 4 mai, le 10 mai. Je suis aux questions au gouvernement. »

Jamais, la ministre de la Santé n'a daigné nous recevoir au cours des journées nationales ou de discussions. Elle a systématiquement diligenté monsieur Patrice Vayne de la direction générale de l'offre de soins (DGOS) ou monsieur Yann Bubien, directeur-adjoint du cabinet de la ministre qui n'avaient pas délégation pour s'engager sur un certain nombre de nos demandes. Concernant son intention, elle est uniquement de déclaration car elle n'a, à aucun moment, exprimé son souhait de nous recevoir. Qui plus est, au départ de la manifestation du 18 mai, le cabinet exprimait déjà, par téléphone aux syndicats, son refus de nous accueillir au ministère ce qui a entraîné la migration du cortège vers la gare Montparnasse.

Enfin, s'agissant des questions au gouvernement, elle a remis en cause la pénibilité de l'exercice infirmier lors d'une question posée par le député Michel Issindou. Forte de ce déni, la profession peut donc s'interroger légitimement sur la réelle volonté de traiter la problématique de cette profession.

- « Nous avions pris d'ailleurs rendez-vous pour le 3 juin. »
- « La prochaine réunion avait été fixée le 10 mai au 3 juin. »

La ministre évoque la table ronde du 10 mai, qui n'était en rien une réunion de négociations et cela fut précisé par monsieur Bubien. A l'issue de cette rencontre, la prochaine réunion était fixée au 5 juillet et non le 3 juin. Cette dernière a été proposée uniquement dans l'après-midi du 18 mai. Seule, cette action à la gare Montparnasse a permis de proposer cette date du 3 juin, qui donnera lieu uniquement à des discussions et non des négociations.

« On ne peut pas revenir de façon subreptice sur l'exclusivité de la compétence des infirmiers anesthésistes. »

La page 27 dudit protocole sur la construction de parcours professionnels attractifs est de nature à inquiéter les infirmiers anesthésistes sur l'exclusivité des compétences et la réalisation de gestes que seuls les infirmiers anesthésistes sont habilités à exécuter.

Le collectif cite : « Un accès facilité à ces nouvelles spécialités [notamment celle d'infirmier anesthésiste] sera ouvert aux professionnels expérimentés par la validation des acquis de l'expérience et par des formations complémentaires.

Ainsi, sera mise en place en priorité, pour les agents pouvant y prétendre, l'ouverture à la validation des acquis de l'expérience des diplômes d'infirmier spécialisé de bloc opératoire, de puéricultrice, d'infirmier anesthésiste et de cadre de santé. »

De plus, le rapport Berland sur « Coopération des professions de santé : le transfert de tâches et de compétences » et celui de la mission sur « Réflexion autour des partages de tâches et de

compétences entre professionnels de santé » qui ont précédé le protocole Bachelot interrogent les professionnels et les syndicats sur la volonté de préserver la profession et sa formation telles qu'elles existent à ce jour et qui sont reconnues de grande qualité au sein de l'Union Européenne.

« Avec toute une équipe de biologistes, de chirurgiens. »

Malheureusement, madame Bachelot-Narquin ne connaît pas notre exercice, encore moins nos partenaires de travail. Nous exerçons certes avec les chirurgiens mais également avec les brancardiers, les aides-soignants, les médecins anesthésistes et les infirmiers de bloc opératoire et de salle de surveillance post-interventionnelle. En aucun cas, nous sommes en contact avec des biologistes. Pour une ministre qui connaît soi-disant bien les infirmiers anesthésistes, ces propos laissent très perplexes.

« Les deux ans supplémentaires n'ont pratiquement pas de contenu théorique, ce sont seulement des stages pratiques. »

L'annexe II de l'arrêté du 17 janvier 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste précise le contenu de la formation. Cette dernière comprend 70 semaines de stage et 700 heures d'enseignement. De plus, ces dernières sont dispensées par des médecins anesthésistes réanimateurs qui sont les garants de la qualité et de la transmission de ce savoir théorique. Enfin, l'ensemble de la formation est estampillé par un conseiller scientifique qui est le plus souvent un professeur des universités, praticien hospitalier spécialiste qualifié en anesthésie-réanimation.

Dire que les deux années de formation sont seulement des stages pratiques relève de la diffamation.

« Le salaire d'un infirmier anesthésiste c'est 2000 euros en début de carrière et 3000 euros en fin de carrière. »

Je m'inscris en faux contre ces chiffres annoncés. Par pure transparence, je vous fais parvenir en pièce jointe mes bulletins de salaire de début de carrière.

Vous pouvez consulter le portail des métiers de la santé et du social élaboré conjointement par le ministère du Travail et celui de la Santé (<a href="http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr/metiers-infirmier-anesthesiste-77.html">http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr/metiers-infirmier-anesthesiste-77.html</a>).

Le salaire actuel d'un infirmier anesthésiste est rappelé dans le rapport N°2346 du député Jacques Domergue sur le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique. Le salaire mensuel net est de 1743 euros en début de carrière (Page 13). Comment peut-on divulguer à l'emporte pièce des chiffres éloignés autant de la réalité et surtout de la vérité ?

- « Les infirmiers anesthésistes bénéficient des revalorisations que nous avons décidées avec le Président de la République. »
- « On donne des augmentations de salaire extrêmement importantes aux infirmiers anesthésistes. »
- « A propos du salaire, je ne vous ai pas dit que les infirmiers anesthésistes restent bien entendu les infirmiers les mieux payés de la profession infirmière à l'hôpital. »

Pour votre information, je vous communique les différents gains de rémunération nette annuelle par profession qui apparaissent dans le protocole Bachelot du 2 février 2010.

Pour les infirmiers (3 ans de formation):

- début de carrière : 2118 euros en plus annuellement
- fin de carrière : 3801 euros en plus annuellement.

Pour les infirmiers de bloc opératoire (4 ans et demi de formation) et puéricultrices (4 ans de formation) :

- début de carrière : 3366 euros en plus annuellement
- fin de carrière : 3312 euros en plus annuellement.

Pour les infirmiers anesthésistes (5 ans de formation) :

- début de carrière : 2879 euros en plus annuellement
- fin de carrière : 2064 euros en plus annuellement.

Pour les cadres et cadres supérieurs de santé (3 ans et 10 mois de formation) :

- début de carrière : 3421 euros en plus annuellement
- fin de carrière : 4996 euros en plus annuellement.

De plus, je vous invite à lire et vous joins pour ce faire le tableau (Page 13) du rapport N°2346 du député Jacques Domergue reprenant les gains de rémunération nette avant et après la réforme.

A titre de comparaison, en fin de carrière, la rémunération annuelle nette de l'infirmier est de 2815 euros, celle de l'infirmière de bloc opératoire ou puéricultrice est de 2938 euros et celle de l'infirmier anesthésiste est de 2987 euros. Le différentiel de ces niveaux de traitement nie totalement notre niveau de formation et de responsabilités. Pouvons-nous dire que ces chiffres constituent des dispositions incitatives pour faire face à la problématique de la démographie dans notre spécialité?

- « La notion de pénibilité, elle est en discussion bien entendu avec les organisations syndicales. »
- « La pénibilité bien entendu est à la table des négociations avec les organisations syndicales. »

La pénibilité de notre exercice est remise en question par notre passage en catégorie sédentaire (cf protocole du 2 février 2010, page 16). De plus, en réponse à une question posée par le député Michel Issindou, madame Bachelot a martelé avec plusieurs chiffres que la profession infirmière ne constituait pas la profession la plus touchée. Elle a, une fois de plus, omis de dire que l'espérance de vie d'une infirmière était diminuée de 6 à 8 ans (étude de la CNRACL). Lors des discussions avec le cabinet, la question de la pénibilité ne demeure pas un sujet de priorité.

« Ils ont été reçus hier (18 mai) à 15 heures par les services du ministère comme nous recevons tous les manifestants qui viennent nous dire un certain nombre de choses et j'y tiens beaucoup. »

Madame Bachelot ne vous a pas précisé que le cabinet, encore moins la ministre en personne, n'avait pas l'intention de recevoir une délégation ce qui a provoqué l'envahissement de la gare Montparnasse. Le collectif peut vous assurer que les infirmiers anesthésistes devaient regagner le ministère en respectant le trajet accepté par la préfecture si une rencontre s'opérait dans l'après-midi. De plus, la délégation a été reçue par un représentant de la DGOS et deux de ses collaborateurs dans une petite salle à proximité de la gare et en rien au ministère et par

un membre du cabinet. Une fois encore, les trois interlocuteurs n'avaient aucune délégation pour faire progresser les discussions. Cette rencontre donnait simplement l'illusion d'écouter les manifestants et permettait seulement au ministère de déclarer avec inconvenance que ces derniers avaient été reçus par les services de la ministre.

Il nous paraissait donc essentiel de rétablir la vérité sur un certain nombre de points discutés lors de cette interview. Une fois de plus, la ministre a montré une malhonnêteté patente. Les propos tenus hier matin ont suscité une profonde exaspération de l'ensemble des infirmiers anesthésistes dont la détermination à poursuivre ce mouvement sans précédent ne fait que grandir. Nous restons à votre disposition afin de compléter ou d'éclaircir certains points. Nous espérons que ce droit de réponse sera communiqué comme il se doit.

Collectif des infirmiers anesthésistes Fabrice DEHOVE (06 37...) et Damien GUILLOU (06 88 ...)